

# PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE :

## APPED83

### **Association Pour la Préservation de l'Environnement de la Dracénie**

#### **APPED**

Adresse :

Les Oliviers – Quartier le Clastron

83920 La Motte en Provence

[www.apped83.org](http://www.apped83.org)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Procès-verbal de l'assemblée générale

#### **Réunion du 9 Mars 2013 à 18h00,**

Les membres de l'association dénommée APPED, se sont réunis à la Salle « LE CERCLE » à la Motte en Provence, en assemblée générale, sur convocation de M. François René MATHIEU, Président.

#### Etaient présents les membres du bureau :

François-René MATHIEU

Jean Claude EXCOFFIER

Jean DUCROS

Ainsi que les suppléants

Christiane KROL,

François COCHARD

Christian PETIT

Absents : J.François WYLLIE – Pascal FABRE

Le président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

**1 – Bienvenue aux participants**

**2 - Rapport moral et d'activités**

**3 – Rapport financier**

**4 – Décision de la CAD et de la Mairie de la Motte**

**5 – Situation du projet de construction de la Société Bonifay sur le terrain Haumont**

**6 - Prospectives**

**6- Questions diverses**

#### **La parole est au Président François René Mathieu**

Le président souhaite la bienvenue aux participants et remercie Madame Vachald, Maire de la Motte pour la mise à disposition de cette salle et de ses équipements.

Le Président précise que notre Association de Défense, n'a jamais eu d'ambition politique et que notre action n'est menée et n'a été menée contre personne en particulier. Elle vise à

préservé les intérêts communs évidents des nombreuses personnes à représenter si une menace persiste.

Cette réunion fait suite à celle de février 2012 tenue au Muy, où nous vous avons fait part de notre action et procédé à l'élection du bureau.

Aujourd'hui nous intervenons pour notre 2eme assemblée générale, obligatoire pour toutes associations de la loi 1901.

L'ordre du jour qui vous a été soumis par internet est le suivant :

- Rapport Moral d'Activité
- Rapport Financier
- Décision de la CAD et décision de la Marie de la Motte sur le projet
- Situation du projet de la société Bonifay sur le terrain de Madame Haumont
- Prospective
- Questions diverses

Je voudrais me livrer à une petite réflexion qui, à mon sens, doit aider chacun à prendre conscience du bien fondé de notre démarche

Souvent nous nous retranchons derrière notre faiblesse et supposée impuissance pour ne pas agir et maugréer dans notre coin.

Au moment où nous venons de porter en terre Stéphane Hessel, l'un des derniers grands résistants, nous devons nous inspirer de son action.

Quand quelque chose nous indigné, il faut agir pour ne pas subir.

C'est pour cela que notre association, avec votre concours, doit impérativement poursuivre la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie.

### **- Rapport Moral d'activité**

Je rappelle le but de notre association qui est d'assurer pour leur environnement,

- la défense des intérêts matériels et moraux des résidents,
- de lutter contre toute implantation industrielle qui viendrait défigurer un site réputé pour sa nature protégée,
- de sauvegarder ses domaines viticoles de renom, atouts essentiels d'une région qui vit en grande partie grâce au tourisme.

Notre association participera à toute forme d'action permettant la sauvegarde de l'environnement afin d'en assurer sa protection et son équilibre.

A ce titre l'association utilisera tous les moyens légaux pour faire valoir les droits de ceux qu'elle représente.

Depuis la dernière réunion de février 2012, notre action s'est bornée à veiller « au grain » en attendant la fin de l'instruction de la CAD relative au permis de construire déposé.

A ce titre nous avons sollicité l'écoute des services de l'urbanisme, ainsi que celle des Maires de la Motte et du Muy. Qu'ils en soient remerciés pour leur accueil.

A ce jour, la demande de permis de construire est revenue de la CAD avec avis défavorable et la décision finale du Maire de la Motte, comme Madame Vachald l'avait laissé entendre, a été négative. Le transfert de matériaux industriels n'étant pas en conformité avec le POS ou PLU. A ce jour la menace s'éloigne, mais il convient néanmoins d'être attentifs car le terrain de Madame Haumont est destiné à être vendu un jour et nous devons être vigilants. Ce que nous continuerons à faire.

### **Approbation du rapport Moral.**

Accepté à l'unanimité des participants

### **Rapport financier – Le trésorier de l'APPED**

La répartition des dépenses entre février 2012 et mars 2013, se décompose comme suit

- Adhésions : 780€

- Dépenses :

1 – Justice : 330€(constat d'Huissier)

2 – Administratif : 57,12€

Solde à ce jour : 392,88€

### **Approbation du rapport financier**

Accepté à l'unanimité des participants

### **Commentaires – Le secrétaire de l'APPED**

#### **Décision de la CAD**

La CAD a retoqué la demande du permis de construire et à transmis le document à la Mairie de la Motte.

#### **Décision de la Mairie**

Madame Vachald a refusé également le permis de construire qui n'entre pas dans le POS ou PLU instruit. En effet les activités excluent le stockage et à la commercialisation de matériaux de construction.

Madame Vachald a déclaré, dans la présentation de ses vœux en janvier 2013 :

**« Je tiens également à vous parler d'un permis que j'ai refusé »**

**Une demande de construire un dépôt de matériaux et une centrale à béton au quartier de la Maurette.**

Les rumeurs sur ce projet privé on inquiété beaucoup d'entre vous et a enflammé la chronique. C'était vraiment inutile !

Toutefois Monsieur Bonifay, présent à notre assemblée, nous a fait part que le refus ne concernait pas son activité et le transfert des matériaux du Muy vers la Motte, mais portait uniquement sur des « détails » de rampe d'accès, et autres brouilles.

Il va d'ailleurs redéposer son permis de construire afin d'obtenir l'aval de la CAD et de la Mairie.

### **Prospective : le Secrétaire de l'APPED**

- Depuis 2 ans, la société Bonifay essaye par tous les moyens d'obtenir ce permis de construire afin de pouvoir s'implanter sur ce site aux abords des résidences et des vignobles.

En avril 2011, première réunion à la Maurette, réunion houleuse, Monsieur Bonifay par l'intermédiaire de son PDG avait avancé que le projet était bien un transfert des matériaux du

Muy vers ce terrain ***tout en laissant planer un doute sur une future activité de centrale à béton.*** (Voir le journal VAR MATIN La Motte)

Ce PDG nous avait dit que les centrales à béton étaient aujourd'hui plus propres et silencieuses par rapport aux constructions des années 80. Il déclarait également Qu'une centrale était en fonctionnement à Monaco sans problème pour les riverains

Pourtant, en février 2012 au Muy, Monsieur Bonifay déclarait à notre réunion, je cite :  
**Le projet n'est pas encore finalisé. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas de centrale à béton, mais en l'état actuel des choses, nous n'avons pas la place nécessaire (VAR MATIN du 20 février 2012)**

Monsieur Bonifay nous a fait part, lors de cette réunion du 9 mars, qu'il n'avait jamais évoqué la construction d'une centrale à béton (sic). Cette demande n'a jamais été présentée à Madame Vachald. Pour lui, ce ne sont que rumeurs....

Madame Vachald vous dit bien ce qu'elle veut, mais cela ne reflète pas la réalité.

Madame Vachald a pourtant rassuré à nouveau les habitants de la Motte lors de ses vœux présentés en janvier 2013.

**Il n'y aura pas de centrale à Béton, pas de stockage et pas de commercialisation de matériaux de constructions sur le terrain de Madame Haumont**

Monsieur Bonifay nous explique qu'il n'a jamais rencontré Madame Boyer, Maire du Muy pour lui demander un terrain. Il a eu un entretien de 10 minutes sur le trottoir avec le premier magistrat de la ville.

Il n'a jamais rencontré Monsieur Olivier AUDIBERT- TROIN, Président de la CAD. Celui-ci ayant refusé de le recevoir.

Nous lui demandons pour la énième fois quel est vraiment le projet porté par la société Bonifay ?

Pour connaître le projet de construction Monsieur Bonifay nous invite à consulter le projet à la Mairie de la Motte.... Sachant que nous ne pouvons voir ce projet tant qu'il est à l'instruction !

Notre action va donc s'orienter vers la Mairie de la Motte, vers la Mairie du Muy, vers la CAD afin d'essayer de comprendre la situation qui nous occupe

### **Questions diverses : Des participants**

Elles se bornent toutes à demander à Monsieur Bonifay qu'il renonce à cet emplacement.

Que ses activités soient orientées vers une zone industrielle et non sur une zone verte, proche de nombreuses maisons individuelles.

Car la crainte de son installation si elle était confirmée, serait de voir dans quelques années, une demande d'extension du site afin d'y installer cette unité de production de béton.

La séance est levée et le Président remercie toute l'assemblée qui a bien voulu participer à cette Assemblée Générale

